

De semaine en semaine, nous sommes plongés dans le sermon sur la montagne. Sur la montagne, un enseignement : vous comprenez bien qu'on rejoue Moïse avec le peuple sur le Sinaï à écouter les dix paroles ou commandements. Pas de formule courte ici comme avec Moïse : Tu ne feras pas ceci, tu feras cela... mais des développements qui ont une finalité : nous rendre attentifs à la finalité, justement, de la loi. Vous aurez remarqué que le texte du Lévitique enjoint déjà, bien avant Jésus, à aimer son prochain, ce n'est pas rien ! Plongeons dans ce petit bout du sermon sur la montagne ! C'est grâce à ces petites phrases de Jésus que nous autres chrétiens passons pour des mauviettes depuis des siècles. Tendre la joue alors qu'on vient de prendre une baffe, dans le langage courant, c'est devenu l'équivalent de se laisser écraser les pieds. Et puis, Jésus y ajoute l'invitation à donner son manteau en plus de sa chemise, marcher deux fois plus avec quelqu'un qui vous le demande, aimer ses ennemis. C'est un sacré programme, tout droit venu du Lévitique ! Un programme qui ressemble à se laisser manger la laine sur le dos, tout simplement. Le programme du chrétien ?

Je parlais de finalité de la loi. La loi est l'outil qui permet de vivre ensemble dans la justice. Et tout dépend de ce qu'on appelle la justice, tout dépend quelle justice on recherche. La justice dans la bible n'est pas vengeance. La loi du talion, connue ailleurs qu'en Israël à l'époque du Lévitique, est une tentative de justice : elle consiste non pas à se venger, mais à réparer le tort. Pour arriver à continuer à vivre ensemble, coupable et victime, la loi de Moïse engage les deux partis sur la voie de la réparation. Réparation n'est pas retour à l'état originel ; si je raccommode un tissu, la déchirure ne disparaît pas. Le coupable doit rendre un oeil quand il en a pris un. Et avec le talion ça s'arrête là alors que la vengeance entraîne l'escalade de la violence ; la loi du talion est déjà une tentative d'arrêter la spirale de la vengeance sinon tout le monde finit aveugle. Si vous rendez une giflle à celui qui vous frappe, il va vous filer une beigne, vous lui filez une torgnole, lui une châtaigne et à la fin vous perdrez vos grolles, le blouson et le futsal, comme le chante Renaud. La loi de réparation permet une certaine justice : que la victime obtienne réparation et, par là, le pouvoir d'être autre chose que victime, qu'elle retrouve un pouvoir sur celui qui l'a blessé.

La loi du talion est bonne, dans la mesure où elle arrête l'instinct naturel de la vengeance et elle rééquilibre des relations humaines blessées qui font de l'un une victime, de l'autre un coupable. Elle n'est cependant pas pardon ; le mot pardon n'apparaît d'ailleurs pas du tout dans le texte. La loi du talion est suffisante pour vivre ensemble puisqu'elle garantit une justice. Mais Jésus nous emporte plus loin : « Vous avez entendu qu'il a été dit... mais moi je vous dis... », plus loin dans le premier testament, plus loin en avant. Pour autant, il ne décrit pas le comportement obligatoire du chrétien.

Plus loin : dans le premier testament, le concept de justice est très souvent lié au sort de la veuve et de l'orphelin. Or ces deux catégories sont, dans l'ancien Israël, les oubliés de la société, ceux qui n'ont personne pour les protéger, ceux qui sont démunis. Quand on lit que Dieu rend justice, on comprend qu'il redresse les torts et s'engage en faveur des oubliés, des méprisés. Je pense que quand Jésus traite de la justice, c'est à cette conception de la justice qu'il se réfère. Et là, il nous emmène plus loin : la loi a pour finalité de nous faire réaliser que le coupable, celui qui m'a fait du mal demeure, quelques soient les circonstances, un être humain digne de respect et d'estime. Je suis donc appelée à l'aimer et à faire son bien, marcher avec lui, partager mes vêtements avec lui, autrement dit aller au-delà du simple service rendu à un proche et m'engager dans une relation avec lui. Jésus nous ramène à la finalité de la loi : toute personne est sujet et non objet dont on peut disposer. La finalité de la loi, concrètement, est de garantir la vie en communauté. La finalité de la loi, fondamentalement, est de faire une place à chacun, même victime, même bourreau, à n'exclure personne et à essayer autant que possible de vivre ensemble comme des frères, à revenir sans cesse à cette donnée première : la fraternité. L'unité du groupe ne se fait pas par exclusion de

19 mars 23

Quelle justice ?

Matthieu 5.38-48

certains : dans la communauté chrétienne, tous sont au bénéfice de l'amour de Dieu. C'est la finalité de la Loi de Moïse, la même que celle de Jésus : rappeler la dignité de tous, indifféremment, Aimer celui qui nous a fait du mal n'est pour autant pas une condition ou une obligation pour le chrétien car la fin de notre passage dit : vous serez parfaits, au futur comme une promesse. Un jour, vous y arriverez, un jour vous serez les enfants du père, c'est possible. On y tend.

Carine Frank,

Pasteure de l'Église protestante unie de Besançon & Environs

Église protestante unie de France
Paroisse de Besançon & Environs
5 rue Claude Goudimel
25000 Besançon
Pasteur Hope Nenonene
Tél. : 06 15 33 91 89
Pasteure Carine Frank
Tél. : 06 15 33 91 98
tupcbesac@gmail.com

